



**POCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
28 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de MONTAUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Alain CAPERET, le Maire.

Présents : CAPERET Alain, PRAT Séverine, LAGUERRE-BASSE Philippe, MAINE-DUBOURG Sylvie, GUILHOT Joël, GOMES Annabelle, HUY Patrice, LABESSOUILLE Julie, MARTIN Pascal, LARGE Jean-Claude, BELARDY-ESCURES Didier, JOUANDOU-LEDIN Claudie, BONNASSE-GAHOT Nadine.

Absents : POUCHAN Madeleine a donné pouvoir à M. CAPERET Alain, SAPENE Carole.

Date de la convocation et d'affichage : 22 février 2023.

Secrétaire de Séance : GOMES Annabelle.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30.

Une délibération supplémentaire est proposée à l'Assemblée délibérante, qui en convient :

- Adhésion à l'Association Nationale des Élus de la Montagne.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du Secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023.
- Débat d'Orientations Budgétaires.
- Révision des tarifs de location des salles.
- Point sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner.

- Questions diverses.

Le PV de la précédente réunion qui s'est tenue le 31 janvier 2023, n'a pas appelé d'observations et est approuvé.





Sommaire

- Cadre juridique du DOB
- Eléments de contexte général
- Eléments de contexte communal
- Structuration RH
- Bilan financier 2022
- Projections d'équilibres financiers
- Programmes d'investissement

Cadre juridique du DOB

- Préalablement au vote du budget primitif, le **débat d'orientation budgétaire (DOB)** permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.
- Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3500 habitants. Il n'est donc pas obligatoire pour nous. Cette volonté s'inscrit dans une démarche de transparence et de concertation.



Éléments de contexte général (projet de loi de finances 2023)

- **Croissance** : prévision de 1% dans le PLF 2023
Pour mémoire, prévision 2022 : 3,6 %
2,5 % en moyenne en 2022
- **Inflation** : 4,2 % dans le PLF 2023
Pour mémoire, prévision 2022 : entre 2,8 et 2 %
3,8 % en moyenne finalement sur 2022
- **Evolution des taux d'intérêt** : coût des nouveaux emprunts à étudier sur la base de taux compris entre 3 et 4 %
Pour mémoire, 2 % en 2022

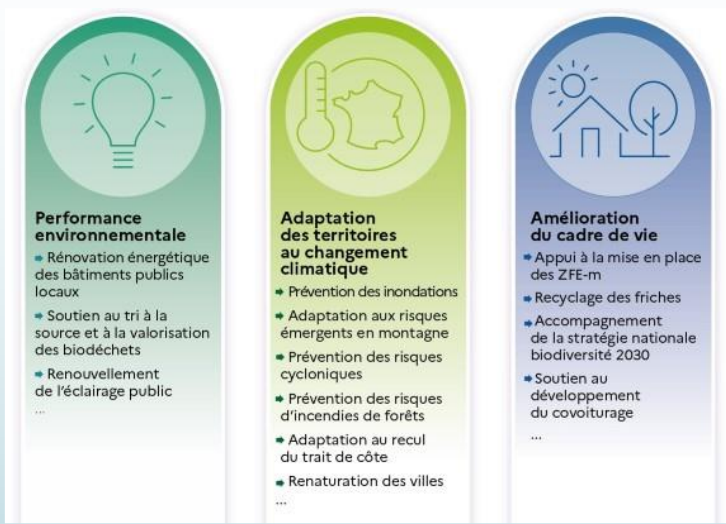
Éléments de contexte général (projet de loi de finances 2023)

- **Hausse des bases de la taxe foncière** : revalorisation de 7,1 % des valeurs locatives cadastrales en 2023
- **Valeurs locatives des locaux professionnels** : report de 2 ans de la réactualisation qui devait s'appliquer en 2023



Éléments de contexte général (projet de loi de finances 2023)

- **Création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires : le « fonds vert »** vise à soutenir les projets des collectivités territoriales en matière de :



Éléments de contexte général (projet de loi de finances 2023)

- **Mesures d'aide aux collectivités face à l'inflation énergétique**
 - Baisse de la part d'accise sur l'électricité (taxe sur la vente ou l'utilisation de l'énergie) : 1€/MWh au lieu de 26€/MWh
 - Bouclier tarifaire : la hausse des tarifs règlementés est limitée à 15 % en moyenne à compter du 1^{er} février.
 - Montaut est éligible (- de 10 agents et - de 2M€ de recettes de fonctionnement)
 - 20 % maximum d'augmentation pour l'éclairage public
 - 90 % d'augmentation du prix du KW 2022 et 15 % de réduction pour les bâtiments publics
 - Filet de sécurité : soutien face à l'inflation et au relèvement du point d'indice.
 - Acompte perçu en 2022 de 4 561€, solde à percevoir.
 - Aide renouvelée en 2023



Éléments de contexte général (projet de loi de finances 2023)

► Dotation Générale de Fonctionnement

Pour 2023, légère évolution (26,931 milliards contre 26,786 en 2022)

► Pour Montaut

Baisse significative de la DGF depuis plusieurs années.

DGF 2017	DGF 2018	DGF 2019	DGF 2020	DGF 2021	DGF 2022
88 457€	85 193€	81 525€	78 725€	76 485€	74 364€

Pour mémoire, 113 800€ perçus en 2015.

Éléments de contexte communal

- Crise énergétique impactant les dépenses de fonctionnement. Pour rappel, la commune a délibéré en janvier dernier pour adhérer au service de Conseil en Energie Partagé de TE 64 notamment pour nous aider à maîtriser notre consommation énergétique.
- Contrôle de la cour régionale des comptes dont les conclusions ont été présentées lors du Conseil municipal du 31 janvier dernier.
- Rattrapage des impayés auprès du SDEPA de 2020 et 2021. En 2022, 3 années ont été payées soit 39 044,40€.
- Crise sanitaire liée au Covid : retour en septembre à 2 services de cantine, le service périscolaire retrouve les locaux de la garderie. Changement du prestataire de service des repas de la cantine.



Ressources humaines

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL AU 31/02/2023												
EMPLOI	CATEGORIE			GRADE	DELIBERATION CREATION DE POSTE	AGENT EN POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	DECIMAL	%	ARRIVEE OU DEPART	STATUT	DEPUIS LE
	A	B	C									
MILIEU ADMINISTRATIF												
Secrétaire général			X	ADJOINT ADMINISTRATIF	29.10.2019	TOMBINE Delphine	35 heures	35,00	100	11/01/2022	Fonctionnaire stagiaire	01/09/2022
Adjoint au secrétaire de Mairie			X	ADJOINT ADMINISTRATIF	11.06.2016	LEFORESTER Pascale	22 heures + 30 minutes	22,50	64,29	01/11/2021	Fonctionnaire titulaire	01.11.2019
Adjoint au secrétaire de Mairie			X	ADJOINT ADMINISTRATIF	11.06.2016	ALONSO Grégoire	23 heures 30 minutes	23,25	66,28	EN DISPONIBILITE DEPUIS LE 13/09/2021	Fonctionnaire titulaire	01/01/2018
MILIEU TECHNIQUE												
Responsable du service technique			X	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème Classe	26.02.2011 modifiée le 13.03.2014 et le 19.12.2017	COUPEAU Didier	35 heures	35,00	100	01/03/2009	Titulaire	01/02/2011
Agent en charge des espaces verts			X	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 3ème classe	08.05.1983 avenant du 19.11.1984, modifiée le 19.12.2017	BESSEDE Hervé	28 heures sur article 202-2-079	28,00	80	01/06/2011	Titulaire	01.06.2012
Agent en charge des affaires communales			X	ADJOINT TECHNIQUE	13/04/2021	DAMADAN-COUDRE Pascal	35 heures	35,00	100	01/07/2021	Titulaire	01/07/2022
Agent en charge de la restauration collective			X	ADJOINT TECHNIQUE	22/12/1999 modifiée le 29/06/2016	MERZ Jennifer	25 heures	25,00	71,43	03/05/2021	Fonctionnaire stagiaire	01/09/2022
Agent polyvalent cuisine			X	ADJOINT TECHNIQUE	13.02.1983 modifiée le 19.02.2018 et le 19.02.2019	MEYER Stéphanie	35 heures	35,00	66,67	RADIATION A/C DU 17/02/2023	Titulaire	01.01.2016
Agent polyvalent cuisine et travaux communaux			X	ADJOINT TECHNIQUE 3ème classe	13.02.1983 modifiée le 19.02.2018 et le 19.02.2019	LODGE Pascale	35 heures	35,00	66,67	RADIATION A/C DEPUIS LE 15/02/2022	Titulaire	13.02.2017
MILIEU MEDICO SOCIAL												
ATSEM			X	AGENT SPECIALISE PPAL DE 1ère classe des Ecoles Maternelles	03.02.2014 modifiée le 05.02.2015, le 19.12.2017 et le 19.02.2019	10 000 000 000 000 000	35 heures	35,00	100	EN DISPONIBILITE DEPUIS LE 13/09/2021	Titulaire	01.03.2023
ATSEM			X	AGENT SPECIALISE PPAL DE 1ère classe des Ecoles Maternelles	22.12.1999 modifiée le 08/07/2014, le 26/06/2016, le 19.12.2017 et le 19.02.2019	DAL POZZO Nicole	33 heures + 43 minutes	33,72	95,51	01/01/2001	Titulaire	01/02/2003
TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL CONTRACTUEL AU 31/02/2023												
EMPLOI OCCUPE	CATEGORIE	DEPOSITIONS	CONDITIONS	AGENT EN POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	DECIMAL	%	DEPUIS LE	ESPE			
Agent polyvalent des écoles	C	AGENT ROTH article L352-4 du Code Général de la Fonction Publique	Déjà du 12/07/2022 précisée par celle du 20/09/2022	ESCARRAT Céline	18 heures + 10 minutes	18,10	51,89	01/09/2022 article 33-2-14 du Code Général de la Fonction Publique	01/12/2022 article L352-4 du Code Général de la Fonction Publique	Tribunalisation prévue 01/12/2022		

Bilan financier 2022 (compte administratif)

DEPENSES				INVESTISSEMENT			RECETTES			
Chap	Libellé	Budget	Réalisé	Solde	Chap	Libellé	Budget	Réalisé	Solde	
001	Déficit d'investissement reporté	118 394,39	118 394,39	0,00	021	Virement de la section de fonctionnement	149 683,29	0,00	-149 683,29	
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 675,19	1 675,19	0,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 387,30	2 485,21	-5 902,09	
16	Emprunts et dettes assimilés	142 067,00	141 558,53	508,47	10	Dotations, fonds divers et réserves	131 351,58	130 619,75	-731,83	
20	Immobilisations corporelles	7 000,00	8 603,81	-1 603,81	13	Subventions d'investissement reçues	189 023,00	88 384,81	-100 638,19	
204	Subventions d'équipement versées	17 500,00	16 517,83	982,17	16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	400,00	400,00	
21	Immobilisations corporelles	49 114,34	26 301,20	22 813,14	23	Immobilisations en cours	0,00	72 405,60	72 405,60	
23	Immobilisations en cours	139 731,51	61 059,83	78 671,68	27	Autres immobilisations financières	0,00	343,31	343,31	
45	Comptabilité distincte rattachée	75 368,34	72 405,60	2 962,74	45	Comptabilité distincte rattachée	72 405,60	72 405,60	0,00	
Total :		550 850,77	446 516,38	104 334,39	Total :		550 850,77	367 044,28	-183 806,49	
DEPENSES				FONCTIONNEMENT			RECETTES			
Chap	Libellé	Budget	Réalisé	Solde	Chap	Libellé	Budget	Réalisé	Solde	
011	Charges à caractère général	185 762,00	180 759,22	5 002,78	002	Excédent de fonctionnement reporté	152 634,09	152 634,09	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	318 190,00	272 868,11	45 321,89	013	Atténuations de charges	5 000,00	3 133,74	-1 866,26	
014	Atténuations de produits	4 188,00	4 188,00	0,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	46 903,99	86 529,80	39 625,81	
022	Dépenses imprévues	500,00	0,00	500,00	73	Impôts et taxes	475 522,51	473 976,57	-1 545,94	
023	Virement à la section d'investissement	149 683,29	0,00	149 683,29	74	Dotations, subventions et participations	105 454,00	123 389,40	17 935,40	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 387,30	2 485,21	5 902,09	75	Autres produits de gestion courante	46 686,00	47 148,45	462,45	
65	Autres charges de gestion courante	126 090,00	125 944,05	145,95	76	Produits financiers	0,00	6,05	6,05	
66	Charges financières	35 000,00	33 358,02	1 641,98	77	Produits exceptionnels	300,00	4 439,22	4 139,22	
67	Charges exceptionnelles	2 700,00	2 362,79	337,21	78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	1 630,00	1 630,00	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	2 000,00	1 471,00	529,00	Total :		832 500,59	892 887,32	60 386,73	
Total :		832 500,59	623 436,40	209 064,19	Total :		832 500,59	892 887,32	60 386,73	

Excédent de fonctionnement cumulé = 269 450,92€

Déficit d'investissement = 79 471,58€

Résultat global = 189 978,82€



Orientations budgétaires 2023



► Dépenses de fonctionnement

- **Charges de personnel** : indemnité de licenciement à prévoir, paiement des heures complémentaires et RIFSEEP revalorisé pour ATSEM (délibération du 31.1.2023)
- **Charges à caractère général** :
 - Augmentation par la Sogeres du prix du repas de la cantine de 3,50 à 3,68€ TTC pour la commune (proposition de non répercussion sur les familles)
 - + de 23 000€ minimum de majoration des dépenses pour l'électricité. Pas d'estimatif pour le gaz (11 000€ de dépenses en 2022)
 - Changement des 2 copieurs (mairie et école) imposé par Sharp. Mise en concurrence avec Seb bureautique : proposition retenue : location de 2 copieurs reconditionnés pour 210€ / trimestre (contre 240€ proposé par Sharp)
 - Changement de prestataire pour la réparation et l'entretien du clocher de l'église (1 800€ de dépenses en 2023)
 - Révision des frais de télécommunication en cours d'étude
 - Raccordement de la mairie à la fibre + sécurisation avec pare-feu (2 700€)
 - 2^{ème} DAE à installer à la salle polyvalente (1 000€)
 - Changement chauffe-eau à l'école (300€)
 - Rénovation studio avec mise en conformité // sécurité (extincteur, numéros d'urgence, ...)

Orientations budgétaires



► Recettes de fonctionnement

- **Principales recettes fiscales** :
 - **Impôts directs locaux** : + 21 000€ estimés du fait de l'augmentation des bases de 7,1 %
 - **Taxe sur la consommation finale d'électricité** (13 535€ en 2022) : cette année, 9 000€ restent encore dûs à TE64 (impayés de 2020 et 2021). La somme a été déduite du montant total de la taxe qui nous est reversée.
 - **Taxe sur le foncier bâti** : pas d'augmentation proposée. Révision par la CCID des valeurs locatives cadastrales à réaliser.
 - **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants** : proposition de report car données nécessaires (nombre? recette occasionnée?)



Orientations budgétaires



► Recettes de fonctionnement

▪ Produits des services et du domaine:

- Coupes de bois: estimatif en attente
- Recettes cantine+ garderie
- Revenus des immeubles (loyers titrés) = 42 630€ en 2022
- Changement de destination pour le studio → bail commercial (100€/mois)
- Location des salles communales: 2 517€ en 2022
 - Proposition de révision des tarifs (délibération à prendre le 28 février 2023)

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivant pour location des salles :

Salles	Prix Montaltiens		Prix extérieur	
	Sans coin cuisine	Avec coin cuisine		
Polyvalente	150€	200€	600€	Séminaire entreprise 600€
Culturelle	Sans rétroprojecteur	Avec rétroprojecteur		
	150€	150€		
Saillet	50€			

De même, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour les cautions :

Salles	Montant de la caution
Polyvalente	1 000€
Culturelle	100€
Saillet	100€

Délibération du 22 juillet 2020



Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivant pour location des salles :

Salles	Prix Montaltiens		Prix extérieur	
	Sans coin cuisine	Avec coin cuisine		
Polyvalente	150€ 200 €	200€ 250 €		
Culturelle Avec équipement (cuisine, vaisselle, rétroprojecteur, tables, chaises)	Sans rétroprojecteur	Avec rétroprojecteur	600€	Séminaire
	150€ 200 €	150€		entreprise
Saillet	50€ 100 €			600€

De même, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour les cautions :

Salles	Montant de la caution
Polyvalente	1 000€
Culturelle	400€ 1 500 €
Saillet	100€

Nouvelle proposition

Projections d'équilibres financiers

► Dette / emprunt

▪ Annuités

Année	Capital restant dû	Capital	Intérêts
2023	1 575 610,76	268 416,51	27 232,69
2024	1 307 194,25	120 752,02	24 478,26
2025	1 186 442,23	122 457,54	22 671,42
2026	1 063 984,69	144 233,06	20 057,75
2027	919 751,63	112 000,63	17 376,22
2028	807 751,00	113 166,94	14 881,99
2029	694 584,06	108 145,05	12 330,59
2030	586 439,01	107 827,72	10 030,01
2031	478 611,29	103 678,23	7 710,05
2032	374 933,06	63 912,92	5 930,21
2033	311 020,14	58 198,22	4 905,09
2034	252 821,92	58 995,89	3 956,55
2035	193 826,03	48 042,73	3 088,15
2036	145 783,30	48 479,63	2 230,54
2037	97 303,67	42 014,21	1 460,81
2038	55 289,46	42 696,96	778,11
2039	12 592,50	12 434,29	84,11



Projections d'équilibres financiers

■ Dette / emprunt



Projections d'équilibres financiers

■ Dette / emprunt



En mai 2023, le prêt relai de 150 000€ est à rembourser

- Proposition d'emprunt ?
- Ouverture d'une ligne de trésorerie ?



Programmes d'investissement

■ Programmes en cours :

- **271 - Phase 1 aménagement du bourg** :soldé
- **272 - Révision du PLU** :subvention de 7 000€ à demander
- **289 - Participation Résidence La Métairie** : plan de financement voté et point à faire avec Soliha
- **292 - Aménagement pistes forestières** :soldé
- **293 - Travaux forestiers 2020** :soldé

Programmes d'investissement



- **295 - Achat de matériel :**
 - **2022** : achat décompacteur, écran secrétariat, réfrigérateur cantine et école, logiciel Delta Enfance + tablette
 - **2023** : souffleur thermique + tondeuse pour le service technique (1 500€) + perforateur , lave vaisselle cycles courts pour cuisine salle culturelle (2 000€) , enseignes pour bâtiments publics (2 000€)
- **299 - Phase 2 aménagement du bourg** :travaux reportés- enfouissement des réseaux Rue Torte cette année
- **300 - Aménagement atelier communal** : projet en cours de réalisation
- **302 - Voirie 2021** : soldé. Subvention CD64 perçue en novembre 2022
- **303 - Voirie 2022** : RAR 2022, travaux réalisés en partie, facture reçue en janvier 23
- **304 - Travaux forestiers 2021** : soldé
- **305 - Travaux forestiers 2022** : RAR 2022



Programmes d'investissement



► Nouveaux programmes en 2023 :

- **306 - Plan de relance renouvellement forestier** : subvention à percevoir
- **307 - Voirie 2023**

Programmes d'investissement



► Projets en phase d'étude :

- **La résidence Séniors** : projet à l'arrêt car rétractation du porteur de projet. Contact pris avec le CD64 pour étudier d'autres possibilités
- **Réhabilitation de la Maison paramédicale + 1 logement à l'étage**
- **Equipped de la cuisine du multiservice** : devis DIMAC de 20 000€, subvention possible de la CCPN pour 20 %, contrepartie proposée : augmentation du loyer
 - **Observation** : l'assemblée est favorable à l'inscription d'un programme d'investissement au budget 2023. Proposition d'une exonération de l'augmentation du loyer pendant 1 à 2 ans permettant la mise en route de cette nouvelle activité.
- **Changement des menuiseries à l'école** : mobilisation du «fonds vert» + DETR possibles + aide de TE64. Dossier à préparer en 2023 pour solliciter les subventions début 2024.



2023-010

RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES ET DU MOBILIER

M. le Maire expose dans le DOB qu'il a organisé et mis à l'ordre du jour de la présente réunion que les tarifs de l'énergie vont encore augmenter.

Il précise par ailleurs que les tarifs actuels de location des salles communales ne tiennent pas compte de la consommation d'énergie. Il propose donc de revoir cette tarification :

Location des salles			
SITE	TARIF MONTALTIENS		TARIF EXTÉRIEURS
	Sans coin cuisine	Avec coin cuisine	
Polyvalente	200.00 €	250.00 €	
Culturelle avec coin cuisine et rétroprojecteur	200.00 €		600.00 €
Saillet	100.00 €		

Cautions	
Salles	Montant de la caution
Polyvalente	1 000.00 €
Culturelle	1 500.00 €
Saillet	100.00 €

Location de mobilier	
1 table + 4 chaises	2.00 €
4 chaises ou 1 table	1.00 €



Après en avoir débattu, le Conseil municipal,

DÉCIDE d'appliquer les tarifs ci-dessus consignés,

En exercice :	15
Présents :	13
Exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0

2023-011

ADHÉSION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Montaut étant située en zone de montagne peut adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM).

Cette association créée en octobre 1984 à l'initiative d'élus de toutes les sensibilités politiques, a pour objet de représenter les collectivités de montagne auprès des pouvoirs publics, pour obtenir la mise en œuvre d'une politique vigoureuse de développement des ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

L'Association a comme objectif prioritaire le renforcement des moyens d'action des collectivités de montagne. De plus, elle apporte des services directs à ses adhérents : information (revue Pour la Montagne, lettre d'information), conseils, assistance, etc...

Les instances de l'Association sont l'Assemblée Générale, le Comité Directeur, qui comprend des représentants de tous les massifs, et le Bureau. La présidente est actuellement Pascale BOYER, députée des Hautes-Alpes, le secrétaire général Jean-Pierre VIGIER, député de la Haute-Loire, la vice-présidente Frédérique ESPAGNAC, sénatrices des Pyrénées-Atlantiques et le trésorier Jean-Baptiste GIFFON, Maire de Bastelica.

La cotisation comprend un forfait de 19.34 € et une cotisation par habitant entre 0.1573 € et 0.0609 €, auxquelles s'ajoutent une cotisation par résidence secondaire entre 0.2418 € et 0.3631€, et l'abonnement facultatif à la revue Pour la Montagne de 41.43 €, soit pour la commune de Montaut une cotisation totale de 244.08 €.

Le Conseil municipal,

APPROUVE L'adhésion à l'ANEM,

CHARGE Le Maire d'effectuer les démarches administratives et budgétaires en ce sens.

En exercice :	15
Présents :	13
Exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0



Enfin, M. le Maire passe en revue l'ensemble des Déclarations d'Intention d'Aliéner auxquelles, au nom de la commune, il a répondu. Cela a permis d'avoir un aperçu des cessions de biens immobiliers entre particuliers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19h55.

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ LORS DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

Le Maire,
Alain CAPERET

La secrétaire de la séance du 28 février 2023
Annabelle GOMES